Un festival de musique sacrée a été interdit à Genève

Sanction » Les autorités ont interdit le Festival Agapé. Parmi ses organisateurs et artistes figurent de probables abuseurs sexuels.

Le festival de musique sacrée Agapé devait se tenir à Genève du 28 mai au 1er juin 2025. Il a été annulé sur ordre des autorités du canton, suite à des enquêtes du *Courrier* et du *Temps* révélant que parmi ses organisateurs et artistes programmés se tiennent de probables abuseurs sexuels. Une affaire marquée par l'ombre du Père Marie-Dominique Philippe et ses dérives mystico-sexuelles de grande ampleur, fondateur de la Communauté des frères de Saint-Jean et dudit festival. Jean-Noël*, 67 ans, l'un de ses cofondateurs, un ancien frère de la Communauté de Saint-Jean destitué de l'état clérical en 2022 par le pape François pour des abus sexuels, graviterait toujours autour de cette manifestation.

Le festival a en outre invité cette année deux artistes extrêmement controversés: un spécialiste de la musique du seicento et du cornet à bouquin, condamné à 6 mois de prison avec sursis par le Tribunal correctionnel de Sens, dans l'Yonne, pour avoir tenu des «propos à connotation sexuelle imposés de manière répétée» dans le cadre d'une position d'autorité; et l'auteur de *Pédophilie*, une pièce publiée en 2014, dédiée à son ami qui fut l'instigateur du premier réseau de pédocriminalité en ligne, sur minitel, 3615 ADO, selon le quotidien *La Croix*.

Supérieur d'un prieuré à Genève, entre 1988 et 2008, curé de la paroisse Saint-François de Sales dans le quartier de Plainpalais, Jean-Noël* avait été démis de son poste sur décision du diocèse en juin 2008, suite à des soupçons d'abus sexuels sur deux femmes. En novembre dernier, *La Liberté* alertait sur la proximité toujours en cours entre cet homme et le Festival Agapé. La présidence du festival est désormais assurée par une femme qui ne serait autre que sa sœur, révèle pour sa part l'enquête du *Temps*.

Ayant eu connaissance de la décision du pape à l'encontre de Frère Jean-Noël*, l'évêque du diocèse, **Charles Morerod** (photo Alain Wicht-archives), avait interdit en 2023 la tenue du Festival Agapé dans les églises catholiques genevoises. L'Eglise protestante du canton avait suivi le pas.

«En 2023, des plaintes ont révélé qu'un religieux, exclu de l'état clérical, la plus haute sanction dans l'Eglise catholique, participait à ce festival, a expliqué Mgr Morerod. Il s'avère que celui-ci n'a pas respecté un certain nombre de mesures disciplinaires qui avaient été prises par l'Eglise catholique. Dès lors, l'Eglise catholique et l'Eglise protestante de Genève ont annoncé ne plus mettre leurs lieux de culte à disposition du festival, pour mettre fin à toute ambiguïté entre le Festival Agapé et les deux Eglises.»

Lors de sa dernière édition, en 2023, le Festival Agapé s'était alors principalement tenu à la Salle Frank-Martin du Collège Calvin, où il devait à nouveau se tenir ce 28 mai. Mais l'Etat de Genève a décidé la veille de résilier le contrat, ayant investigué à son tour sur ses organisateurs et les artistes programmés. » CATH.CH

* Prénom d'emprunt

L'Eglise réformée a renoncé à son droit de préemption. Le complexe de Charmey sera racheté

Le Centre réformé va être vendu

« ANNE-SYLVIE SPRENGER, PROTESTINFO

Le Centre réformé de Charmey, conçu pour héberger des groupes, a accueilli des réfugiés de 2022 jusqu'à cette année. Il devrait être rénové cette année. Charly Rappo

Gruyère » C'est une longue période de perfusion qui s'est achevée ce 27 mai. Construit en 1972 par l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg (EERF), le Centre réformé de Charmey se voulait le «chalet de la jeunesse francophone» – un lieu pour organiser des camps et des week-ends. Après moult soubresauts, son Synode (législatif) a décidé de s'en séparer définitivement, en renonçant à faire valoir son droit de préemption à l'occasion du contrat de vente en passe d'être signé avec Ubic Group, déjà à la tête des remontées mécaniques Télé-Charmey.

Géré pendant trois décennies par l'Eglise cantonale, le complexe réunissant aujourd'hui quatre bâtiments a été cédé à une première fondation en 2006. Dans l'acte de donation, il était cependant spécifié que la fondation s'engageait à ce que le centre «continue d'être exploité dans une tradition et un esprit réformés».

Derniers sursauts

En octobre 2021, suite aux difficultés particulières rencontrées durant la crise du Covid, le conseil de fondation annonce la fermeture du centre et ses membres démissionnent dans la foulée. Différentes paroisses réformées manifestent alors leur volonté de s'engager pour sa survie, consentant à des prêts à hauteur de 95 000 francs. Un nouveau conseil de fondation est mis sur pied et celui-ci engage un partenariat avec la société Ubic Group, comprenant la gestion du complexe ainsi qu'un important projet de transformation budgétisé à 3,7 millions.

En attendant le début des travaux, la fondation signe un contrat avec l'Etat de Fribourg pour accueillir dès l'automne 2022 des réfugiés (prioritairement ukrainiens) dans une partie du centre – contrat qui a pris fin au 1er avril dernier. «Cela faisait tout à fait sens avec l'esprit d'une Eglise, mais d'un point de vue comptable, ce loyer mensuel de 18 000 francs nous a aussi permis d'équilibrer nos charges et de maintenir des exercices positifs», détaille, ce mardi devant le Synode, Adrien de Steiger, président du conseil de fondation.

«Nous sommes nombreux dans cette salle à avoir un passé émotionnel fort avec le Centre réformé»

Pierre-Philippe Blaser

«Gueule de bois»

Pour autant, les nouvelles ne sont pas bonnes. «Le permis de construire a été délivré en janvier et les premiers coups de pelle pourraient être donnés dans quelques jours, mais, malgré de nombreuses recherches de fonds, on se retrouve face à un sérieux problème de financement», indique-t-il. Sur les 3,7 millions nécessaires à la rénovation des infrastructures, n'ont pu être en effet réunis que 650 000 francs ainsi qu'un engagement à hauteur de 1,7 million du côté des institutions bancaires. Trop peu.

Quant à la nécessité de ces travaux, Adrien de Steiger est catégorique: «En l'état, le centre n'est plus viable. Pour emprunter une expression au monde du hockey sur glace: on arrive un peu avec la gueule de bois après cette triste défaite.»

C'est donc avec quatre scénarios que le conseil de fondation s'est présenté au Synode de l'EERF, dont des pistes peu crédibles comme «la mise à disposition de fonds propres de 2,4 millions sans remboursement possible» ou «le prêt d'une ou plusieurs paroisses pour 3,7 millions». De fait, le scénario d'une vente du Centre réformé à Ubic Group est apparu pour la majorité de l'assemblée comme la solution la plus «raisonnable».

«Matelas d'or»

Cette hypothèse n'en a pas moins fait réagir certains délégués. En question principalement, le prix de vente à 820 000 francs. «N'est-on pas en train de vendre le Centre de Charmey, avec un permis de construire clés en main, pour une bouchée de pain?» interroge Anouk Noyer, déléguée de Môtier-Vully. «Avec cette propriété d'une contenance de 5439 mètres carrés en zone constructible, êtes-vous conscient que nous sommes assis sur un matelas d'or?» interpelle à son tour Walter Schoop, délégué de la paroisse de Fribourg. «Venant du monde de la construction», ce dernier va jusqu'à estimer que cette propriété «dépasse une valeur de plus de 4 millions dans le cadre d'une valorisation».

Sa motion d'ordre demandant que le sujet soit renvoyé au prochain Synode a cependant été largement refusée. Anne-Elisabeth Nobs, vice-présidente du Conseil synodal (exécutif) a alors rappelé à l'assemblée que cette dernière ne peut que se prononcer sur sa volonté ou non d'exercer son droit de préemption. «Vous n'avez pas le droit de vous prononcer sur le prix de vente ni tout autre détail», recadre-t-elle.

Au moment du vote, la décision était sans appel: 54 délégués ont ainsi renoncé à faire valoir leur droit en rachetant le centre pour 1 franc symbolique, qui aurait compris la reprise de la dette hypothécaire de 420 000 francs.

«C'est une page qui se tourne. Cette décision était difficile à prendre, je sais que nous sommes nombreux dans cette salle à avoir un passé émotionnel fort avec le Centre réformé de Charmey et j'en fais partie», exprime en conclusion Pierre-Philippe Blaser, président de l'Eglise. Il tient à informer que, comme il lui a été demandé lors d'un précédent Synode, l'exécutif a bien tenu son engagement de jouer à la loterie pour tenter de réunir les fonds – sans succès. Le Conseil synodal enverra encore quelques recommandations au conseil de fondation concernant les clauses précises du contrat de vente. »